

République Française

SIVOS DE PLUVET - SOIRANS - TRECLUN

Siège : Mairie de Soirans - 11 Grande rue - 21110 SOIRANS
tél. et fax : 03 80 39 43 58 - E-mail : sivos.pluvetsoiranstreclun@orange.fr

Compte rendu de la réunion du Comité syndical : 7/ 02/ 13
PLUVET – 18 h

Présents :

- Commune de Pluvet
 - titulaires : **Mme Poivre Ghislaine**
Mr Belin Laurent (excusé)
 - Suppléants : **Mme Nouvier Claudine**
Mme Terrand Caroline (excusée)
Mme Konczak Nathalie (excusée)

- Commune de Tréclun
 - Titulaires : **Mr Sordel Sébastien**
Mme Card Emmanuelle
Mme Hélie Hombeline (excusée)
 - Suppléants : Mr Gaugué Cyril (excusé)
Mr Richard Yves (excusé)

- Commune de Soirans
 - Titulaires : **Mr Vadot Jean Paul**
Mme Berti Laurence
Mr Lemahieu Franck
 - Suppléants : **Mme Latroyes Anne**
Mr Grandjean Philippe

- Ecoles **Mr Collé Frédéric** Directeur des classes Elémentaires
Mme Dhainaut Laurence, Directrice des classes maternelles excusée

Secrétaire de séance : Laurence Berti

ORDRE DU JOUR

1. Administration générale

Réforme des rythmes scolaires

2. Affaires financières et budgétaires :

- *Bilan de l'année 2012 : solde des communes*
- *Reprise anticipée des résultats 2012*
- *Budget Primitif 2013 : examen des propositions et vote, participation des communes, crédits scolaires 2013*

3. Travaux à l'école de Pluvet : demande auprès du Conseil Général pour obtenir une subvention (Village Côte d'Or) en lieu et place de la commune.

4. Questions diverses.

1. Administration générale

Réforme des rythmes scolaires

Informations sur le décret ministériel du 26 janvier 2013 fixant les conditions d'application de la réforme. Rappel des décisions des Communautés de Communes Auxonne Val de Saône et de la Plaine dijonnaise. Il est porté à connaissance du Comité le courrier du Conseil Général quant au ramassage scolaire et les avis des Maires présents et de leurs Conseils municipaux.

Suite aux éléments énoncés, le Comité syndical du SIVOS demande à ce que la mise en application de la réforme des rythmes scolaires soit reportée à septembre 2014 (attente de précisions, d'études et de réponses budgétaires) et charge le président du SIVOS de transmettre notre avis à l'Inspection académique et au Président du Conseil Général.

2. Affaires financières et budgétaires :

- **Bilan de l'année 2012 : solde des communes**
- **Reprise anticipée des résultats 2012**

Affectation et reprise des résultats (tableau annexé). Validé par la Trésorerie d'Auxonne.

Le Comité Syndical valide les résultats 2012 et décide leur reprise anticipée dans le Budget Primitif 2013, à l'unanimité.

Participation financière des Communes, bilan de l'année 2012 (tableau annexé)

Charges prévisionnelles 2013 (tableau annexé).

Le Comité Syndical approuve le bilan 2012 et valide les charges prévisionnelles.

- **Budget Primitif 2013 : examen des propositions et vote, participation des communes, crédits scolaires 2013**

Le Comité Syndical approuve la répartition des crédits scolaires 2013.

Ils restent identiques à 2012 (pas de demande spécifique des enseignants).

Présentation générale du budget, vue d'ensemble

- Section de Fonctionnement, équilibrée à 147 225 €
- Section d'investissement, équilibrée à 27 051 €
- Total Budget Primitif, équilibré à **174 276 €**

Présentation générale du budget primitif : détails

• **Fonctionnement DEPENSES**

Chapitre 011	75 990 €
Chapitre 012	59 550 €
Chapitre 65	760 €
Chapitre 66	3 555 €
Virement S. Investissement.	7 370 €
TOTAL	147 225 €

• **Fonctionnement RECETTES**

Chapitre 74 Dotations et participations (Communes)	134 608 €
Résultat reporté anticipé	12 617 €
TOTAL	147 225 €

Le montant des participations (134 608 €) servira de base pour le calcul des acomptes 2013 à verser par les Communes.

- **Investissement DEPENSES**

Chapitre 16 Emprunts et dettes	5 570 €
Opérations d'équipement	8 000 €
Solde d'exécution reporté/anticipé	13 481 €
TOTAL	27 051 €

- **Investissement RECETTES**

Chapitre 13 Subventions d'investissement	5 200 €
Chapitre 10 FCTVA	1 000 €
Chapitre 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	13 481 €
Virement S. Fonctionnement	7 370 €
TOTAL	27 051 €

Le Comité syndical adopte le Budget Primitif à l'unanimité.

3. Travaux à l'école de Pluvet : demande auprès du Conseil Général pour obtenir une subvention (Village Côte d'Or) en lieu et place de la commune.

Demande auprès du Président du Conseil Général pour une révision des critères d'éligibilité des aides « Village Côte d'Or » pour que le SIVOS puisse en bénéficier en lieu et place de la Commune concernée.

Un courrier signé en ce sens par le Président du SIVOS et Maire de Soirans et les Maires des deux communes de Pluvet et Tréclun. Une copie sera adressée aux Conseillers généraux des cantons d'Auxonne et de Genlis.

4. Questions diverses.

Sébastien Sordel, Maire de Tréclun informe le Comité syndical de la réparation du portail de la cour d'école. Il est rappelé que le SIVOS prendra en charge une partie du coût par fonds de concours qui sera précisé lors d'une prochaine séance, à la vue du bilan financier de l'opération.

La séance est levée à 20 h 15.